

Communiqué

Le syndicat C.G.T. du GPM de Nantes St Nazaire a engagé une grève reconductible à partir du mardi 23 février minuit suite aux échecs des négociations sur la finalisation de l'accord cadre local qui doit décliner l'application de la loi du 04 juillet 2008.

Plutôt que de répondre aux revendications des travailleurs, le gouvernement décide de passer en force en envoyant les forces de l'ordre sur le port de façon à libérer un paquebot de croisière.

Un salarié du port exerçant son droit de grève a été réquisitionné, contraint et forcé de procéder aux manœuvres pour libérer le paquebot.

La Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. dénonce avec colère et indignation ces pratiques utilisées par le gouvernement.

Nous sommes face à un délit d'entrave du droit de grève qui est inacceptable.

Les droits des citoyens sont bafoués sans ménagement.

Le gouvernement, le directeur du port de Nantes St Nazaire portent l'entière responsabilité du mouvement national de solidarité de protestation de 24 heures qui va s'engager dans les ports le vendredi 26 février 2010 à l'appel de la Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T.

Les instances fédérales se réuniront dès la semaine prochaine pour envisager d'éventuelles suites, sachant que la colère des travailleurs portuaires face à la loi du 04 juillet 2008 est toujours aussi vive.

Montreuil, le 25 février 2010

Adresser le courrier à :

Fédération Nationale des Ports et Docks C.G.T. Case 424 - 93514 Montreuil Cedex

Téléphone 01 48 18 82 96 - Fax 01 48 18 82 94 - Mail : contact@portsetdocks.org - Site : www.portsetdocks.org

CCP Fédération Ports et Docks 2061 76 K Paris